

Le Matin

QUOTIDIEN

Abonnements:

PORT-AU-PRINCE	Un Mois. . .	G. 2.00
	Trois Mois. . .	« 5.00
DÉPARTEMENTS	Un Mois. . .	« 2.20
	Trois Mois. . .	« 6.00
ÉTRANGER.....	Un Mois. . .	« 3.00
	Trois Mois. . .	« 8.00

DIRECTEUR-FONDATEUR

Clément Magloire

ADMINISTRATEUR, Arthur Isidore

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Les manuscrits insérés ou non ne seront pas rendus

DIRECTION-MÉDACTION-ADMINISTRATION

45, RUE ROUX, 45

Histoire d'Haïti A L'USAGE DES ADULTES

LIVRE III

Violences et représailles

XXVI

Le 13 Janvier 1844, c'est-à-dire dix jours à peine après l'entrée en fonction de Rivière, l'Assemblée constituante, dans un accès d'enthousiasme, a voté une pension viagère de mille gourdes par an : c'était évidemment dans le but de lui ménager le poire pour la soif. Sur les instantes réclamations de Rivière et le vœu exprimé par des représentants du Nord, Guerrier dut, le 18 Mars 1844, 18 jours après la déchéance de Rivière, rendre un arrêté supprimant à Rivière cette pension et son grade de général de division, l'acte, au surplus, consacrait le bannissement de l'ancien président et de Hérard Damesle.

Cette mesure étant devenue très rare, je le répète ici pour l'utilité de ceux que les documents historiques peuvent inté-

ARRÊTÉ

Le Président de la République haïtienne, vu l'état de la République, d'après le vœu formellement prononcé par les députés du Nord et du Sud, l'Ouest, en faveur de l'ex-président Rivière Hérard, et son grade de général de division, donne lieu à un désaccord qui pourrait empêcher la fusion des départements ;

vu, en outre, que la présence de Rivière Hérard et Damesle, ex-secrétaires d'Etat de la marine, dans les relations extérieures, sur le territoire d'Haïti, compromet la tranquillité publique ;

Le Conseil des Secrétaires d'Etat en-

ARRÊTE :

Art. 1. — Le citoyen Rivière Hérard est déchu de son droit à l'exercice du grade de général de division, et sa pension lui est retirée.

Art. 2. — Les citoyens Rivière Hé-

rard et Hérard Damesle sont bannis du territoire de la République.

“ Art. 3. — Le présent arrêté sera exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat au département de la guerre, de la marine et des relations extérieures.

“ Fait au Palais National du Port-Républicain, le 21 Mai 1844, an 41e de l'Indépendance. GUERRIER

“ Par le Président de la République :

“ Le Secrétaire d'Etat au département des relations extérieures, de la guerre et de la marine, HYPOLITE

Voici comment Rivière Hérard, dans une lettre “ écrite de Kingston à une personne (un étranger) des Cayes, ” accueillit cette mesure : (1)

“ Kingston (Jamaïque) le 2 Août 1844

“ Mon cher.....

“ Je ne puis laisser partir..... sans vous dire un mot. Je ne pensais pas que les derniers événements eussent étendu ses vengeances sur moi de manière que cela a été, car ce qu'on me reproche est au gouvernement provisoire et non à moi, puisque d'après les procès verbaux des séances qu'on peut vérifier, j'y m'étais opposé à tout ceci ; cependant on devait respecter mes biens car je n'ai jamais ôté ceux de personne. Je pouvais croire qu'on en voulait à ma place de Président, mais me bannir sur la terre étrangère, c'est inconcevable. Je ne puis croire que ceux qui ont si indignement contribué ne s'en repaie avant longtemps.

“ Je vous désire santé, prospérité, sécurité, et, il faut l'espérer, ceci sera avec l'aide de Dieu. Faites mes amitiés à votre famille sans oublier ma mère. Je suis fidèle seulement que vous

1 Je publie cette lettre et celles qui suivent en respectant la littérature du signataire, et telles que je les ai trouvées dans les documents de l'époque.

n'avez pas d'argent pour continuer les travaux de l'habitation ; mais patience cela viendra, il faut l'espérer.

“ Je vous salue avec considération.”

C. HÉRARD aîné.

Voilà donc Rivière Hérard protestant contre la justice politique haïtienne le frappant des mêmes représailles dont il avait contribué à frapper ses prédécesseurs !

Pourtant, il faut le dire, Rivière, au dire de Madiou, “ ne fut pas dilapidateur ; ... il ne prévariqua pas, et la preuve la plus évidente, c'est qu'à sa chute il devait des sommes importantes à beaucoup de ses amis...”

En effet, l'assertion de Madiou est amplement vérifiée par les deux lettres suivantes où nous voyons l'ancien président réclamer avec instance des animaux enlevés de son habitation :

Kingston, 2 août 1844.

C. Hérard, citoyen de Praslin, général de division, au capitaine V. du 17e régiment, en garnison aux Cayes.

“ Citoyen capitaine,

“ Me trouvant ici par les événements politiques de mon pays hélas ! trop malheureux. Comme c'est en récompense de la révolution qui devait régénérer mon pays et par laquelle j'avais élevé Haïti à la ligne des nations les plus civilisées, n'avais pas souffert que l'armée se serait avili d'aucun pillage ; à cet exemple on ne doit pas s'empêcher de rien qui ne soit à moi à moins de satiriser sur soi la position du Créateur. Je viens en cette raison vous donner procuration de réclamé à mon nom plusieurs chevaux que j'avais entre les mains de Mr B., qui sont désigné comme suis : un cheval gris blanc qui appartient au colonel J. P. f., étampé sur son nom, ayant les oreils de cochon, que j'avais chargé au colonel B. de le lui envoyé ; un cheval baille gris ayant étoile filante, éta'on appartenant au général T. H. J'avais donné la même mission à B.; un cheval rouge brun que j'avais acheté de D. L.; un gris blanc qui était entre les mains de P. R.; un blongris étampé sur sa marque; un gris moucheté naturel pas fort; un gris de fer nommé Moustique; une jument rouge de sel nommé Princesse; un rouge tocade naturel qui était entre

les mains de Mlle S. V., ainsi que nombre juments et poulins étampés à ma marque. J'enverrai un pouvoir au capitaine J. G. de faire des mêmes réclamations. Ainsi que les bêtes à cornes et de cabrouets, que vous rencontrerez...

“ Je vous salue très cordialement.”

C. HÉRARD aîné.

“ Kingston, le 2 août 1844.

“ C. Hérard aîné, citoyen de Praslin, général de division, au capitaine J. G. au 17e régiment.

“ Mon cher concitoyen et frère,

“ Les événements qui viennent d'arriver aux Cayes et dans toute la République, événement qui effacent par la barbarie de leur conception la belle révolution qui avait placé Haïti sur la ligne des grandes nations de l'univers, ont eu pour résultat de m'exiler à la Jamaïque ; mais comme je n'ai jamais été tué, ni avili, ni pillé personne, comme j'ai honoré et fait honorer toutes les familles, je trouve fort qu'on veuille prendre ce qui m'appartient de droit. Le ciel punira ceux qui ont cette intention, s'ils persistent à ne pas me remettre ce qui est à moi. Je vous donne donc plein pouvoir de réclamer en mon nom quelques animaux que j'avais laissés aux Cayes dans les mains de D.; ce sont : un gris marcheur que j'avais acheté de lui-même, un tocade, un rouge brûlé, un baille dans les mains de T. P.; un gris marcheur chez R.; entre les mains de Mme L., un savain étampé en mon nom ainsi qu'une infinité de jument et poulins étampés à ma marque.

“ Je pense, mon cher frère, que s'il y a des hommes assez malveillants pour faire me faire du mal à moi qui les a fait du bien, vous ne serez point de ceux-là...”

“ Je vous salue avec considération.”

C. HÉRARD aîné.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. Rivière Hérard “ mourut de privations et même de faim ” ; car à la Jamaïque il fut constamment dans la dernière des misères, “ cultivant, dit Madiou, de sa propre main des patates pour se nourrir.”

AUGUSTE MAGLOIRE.

GRAINS DE POUSSIÈRE

Dieu soit loué ! La gaieté nous est enfin revenue avec la renaissance des gazettes. Il y a du rire sur les galées. Des confrères très graves reculent les bornes de la fantaisie. Je connais d'anciens ministres tropes qui se font aujourd'hui des pintes de bon sang en lisant les feuilletons. Et ça ne fait que commencer...

Pour l'instant, dans le monde où l'on s'amuse, on s'occupe des dernières classifications de la Presse. D'après l'invention la plus récente, la corporation serait divisée en deux catégories bien distinctes : la Presse indépendante et la Presse dépendante. On connaît les illustres confrères de la première catégorie. Ils sont fiers, ils sont grands, ils sont beaux. Inutile d'ajouter qu'ils ne sont pas des courtisans. Ils le proclament eux-mêmes.

Parmi eux, se trouve notre vieux copain *Le Nouvelliste*, notre cher compagnon de route sous le « régime exécuté de papa Nord ». Nous ne mettons aucune malice à le détacher du groupe lumineux. Nous voulons seulement faire part à nos lecteurs de son grand projet qui mérite bien d'être vulgarisé. Notre confrère se propose, en effet, d'ériger un autel de la Patrie dans le cœur du Président Simon. C'est une idée originale et un vaste dessein. Chaque membre de la Presse indépendante apportera probablement sa pierre à l'édifice.

Cependant, comme le *Matin* se trouve être le seul et unique représentant de la Presse dépendante, son devoir lui commande de faire observer très courtoisement que le terrain qu'on a en vue ne saurait convenir à l'exécution d'une pieuse entreprise. Il faudra donc voir à placer ailleurs cet autel de la Patrie.

Et si nous le disons, en vérité ce n'est pas pour embêter le *Nouvelliste*...

NIX

FAITS DIVERS

RENSEIGNEMENTS

MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire

DU

SEMINAIRE COLLÈGE St-MARTIAL

DIMANCHE 23 MAI 1909

Baromètre à midi 760, ⁷⁶¹

Température { minimum 22,5
maximum 33,9

Moyenne diurne de la température 28,1
Ciel un peu nuageux dans l'après-midi
seulement. Brise de mer de bonne heure,
mais faible.

Température au-dessus de la normale.
Orage au Sud pendant la nuit.
Baromètre encore en baisse.

J. SCHÉRER

Arrivée et Départ

Voici la liste des passagers arrivés hier matin par le "Prins der Nederlanden" et venant de :

Jacmel. — Mr et Mme Madsen, Mlle Bealey, G. Fourès.

Cayes. — G. Larco, A. Asseli, L. Lubin, L. France, B. Dorismond, Mme J. Louis, Latorest, Georges et Félix Duthiers, A. Amania, Mme Lagroue, S. Laget, J. Jacques, R. Fart, C. Arnold, Mmes B. Lanique, L. Villefrandre, Mme E. Théard,

D. Dreyerille; Mlle M. Léon, Mme R. Péralta, L. Vigne et 2 enfants.

Jérémie. — H. Chassigne, Mme C. Bourdaud et enfants, Mr et Mme Aline.

Miragoâne. — J. Blanchard, S. Barthelmy, C. David.

Il est reparti dans la soirée avec les passagers suivants à destination de :

St Marc. — Mr Louis Delva, Clovis Miot, Mr Kénel, P. Gorail, Mme Vve André Camou, J. Morisset, A. Boutin, Emile Pre-Paul, Mr Wolff, Mlle Hélène Pétera, Dominique Joseph, R. Cozau, Raymond S. Armand, M. A. Kawas, J. M. Delphin, Nécime J. Kouri, Mme Duclos Augustin, Odestin Jeune, Mr Thézan, Mme Hélène Esseau, Mr A. Durand.

New York. — Mr Philippe Zoike, Mr et Mme W. E. Roberts, Mr Thomas Paret, Mr Joseph Berth, Alexandre Deaibes.

Nécrologie

Nous apprenons, par dépêche, la mort de Mme PAPILLON, femme de l'ancien ministre de l'Intérieur, survenue au Cap, samedi 22 Mai.

Condoléances à la famille Papillon.

Mariage

En l'Eglise St Joseph sera célébré, le jeudi 27 mai courant, à 7 heures du matin le mariage de Mlle CÉCILE FÉQUIÈRE avec M. ALEXANDRE BOURDON.

Nos compliments

Bonne occasion

A vendre un superbe buss en très bon état. S'adresser au *Matin* ou à M. Léonce Dupoux.

M. Henry Furniss

du *New-York Herald*

Mr Henry W. Furniss, ministre américain en Haïti était passager à bord du steamer « Prinz Eitel Erédéric » de la Ligne Hambourgeoise Américaine qui est arrivé à quai hier venant des ports des Antilles. Mr Furniss est en congé pour quelques mois.

"Les affaires gouvernementales d'Haïti" progressent favorablement" a dit Mr Furniss. "Le Président Simon prouve qu'il est un chef d'Etat capable. Il est particulièrement bien disposé en faveur des étrangers et ceux-ci sous son Gouvernement sont assurés de pouvoir mener leurs affaires dans l'île sans entraves injustes de la part de l'Etat.

"Depuis son avènement de forts capitaux étrangers arrivent dans le pays."

Echo de Jérémie

De notre correspondant.

Le 15 Mai a été fêté ici avec tous les honneurs dus au premier Magistrat de la République. Toute la population, pour cela, a donné au Délégué Roland, son plus franc concours. C'était comme une manifestation de joie publique.

La veille, au soir, l'illumination fut presque générale. Sur la place d'armes la foule, en liesse, accourut pour entendre le concert donné par la musique militaire de cet arrondissement. On voyait des familles, bras dessus, bras dessous, s'y promener au son de la mélodie, et mêler, avec la populace, sa manifestation en faveur du Président Antoine.

Le lendemain, à 7 heures 1/2 du matin, tous les fonctionnaires et employés publics défilaient de l'hôtel de l'arrondissement pour se rendre à l'Eglise où le « Te-Deum » fut chanté avec la pompe ordinaire. On lira dans l'officiel, le suggestif discours du Délégué sur l'autel de la Patrie. C'est un morceau de bon goût, fort appréciable surtout pour l'élévation et la justesse de ses idées. — L'orateur, doublé du militaire, n'a pas eu un mince succès d'éloquence.

A l'Eglise nous eûmes la satisfaction d'entendre après la cérémonie, et de goûter, surtout, un bon et beau chant que les élèves des écoles nationales de filles, avec leurs professeurs, nous ont offert. Ce chant était national et a pu aller au cœur de toute l'assistance. — Bien après le départ du prêtre, Mr le Délégué resta à sa place, pour le soir est éternel.

La réception au "Palais National" — vu que l'hôtel de l'arrondissement est devenu, par son mauvais état de vétusté, impropre à cela fut heureuse. Mr le Délégué, avec tact et élégance, en faisait les honneurs. Nous fûmes surpris de le voir, lui-même, servir du champagne et du pâté à tous les corps d'Etat qu'il eut la patience d'appeler et d'attendre se réunir. On fut flatté de tant d'honneur et l'on vit découvrir chez le délégué la simplicité dans la grandeur, le plus sûr indice de la bonne direction de l'Esprit des grands.

Divers orateurs, après le Délégué, portèrent la santé du Chef de l'Etat.

Dans l'après-midi la foule se massa sur la place d'armes pour assister à la fête des courses et du bois de cognac. Elle battait son plein, quand un malheureux accident y mit fin. La salve de coudre, qui mêlait sa note grave au bruit de l'allégresse générale fit trois victimes, dont l'une mourut, sur le champ et au champ d'honneur. L'écouvillon, sous l'action d'une trop forte chaleur, s'échappa de la main de l'artilleur qui chargeait, et aller droit sur un bataillon du 18e. C'est là qu'il fit son ravage. La conternation succéda, incontinent, à l'allégresse générale.

Le délégué fit faire, le lendemain matin, d'imposantes funérailles à la victime malheureuse d'une si implacable fatalité. Le convoi, composé de toute la population représentée par ses notabilités, conduisit le corps jusqu'au portail où l'attendaient ses parents désolés.

La population de Jérémie a été heureuse de la belle et touchante manifestation dont la fête du 15 a été l'objet. Toujours, elle se fera le grand honneur et le doux devoir de rendre hommage au Président Antoine qui est digne par ses actes de l'estime et de la reconnaissance publiques.

Extrait du Courrier des Etats-Unis
du 15 Mai 1909.

Un curieux procès

Le second mariage

après divorce

Un curieux procès en 50.000 francs de dommages intérêts est actuellement soumis au jour du Tribunal civil de la Seine.

Il est intenté à M. Carteron, ministre plénipotentiaire de France à Haïti, par M. Rouzier, à la suite du refus que lui opposa le représentant français de procéder à la célébration de son nouveau mariage avec Mme Blanche de Madelung, d'avec laquelle il avait été divorcé.

Français de nationalité, et se fondant sur les dispositions de l'article 295 du code civil qui prohibe le mariage entre époux seulement après un second divorce, M. Rouzier s'était présenté devant M. Carteron pour contracter l'union qu'il projetait avec celle dont il regrettait d'avoir été séparé.

Sur le conseil même de M. Carteron, il avait saisi le Ministre des affaires étrangères de la question de savoir si un pareil mariage était possible. Il lui avait été aussitôt répondu que la célébration de ce mariage était parfaitement régulière, à la condition qu'elle eût lieu après l'expiration des délais impartis par les articles 228 et 296 du code civil, c'est-à-dire après les dix mois de viduité dont il est question dans ces articles.

Fort de cette réponse et les jours s'agitant épuisés, M. Rouzier s'était présenté devant l'officier public pour la célébration de son mariage (tant de congrès internationale, "il n'a pas procédé, en raison de l'absence de M. Rouzier et avait cru devoir pour les articles qu'il avait fait paraître dans les journaux locaux, relativement à la loi haïtienne qui, elle, n'admet pas, après le divorce français, le second mariage. M. Rouzier avait pris le parti de la France avec Mme de Madelung, avait fait célébrer son mariage à Paris.

Il avait ensuite assigné M. Carteron 50.000 francs de dommages-intérêts de réparation du préjudice qui lui avait été causé par suite du refus opposé par l'agent à sa demande de célébration de mariage.

A cette demande, le parquet de Paris a opposé un déclinatoire d'incompétence. Après avoir entendu la plaidoirie de M. Coulon qui s'était présenté pour le défendeur, le Tribunal a renvoyé l'affaire à huitaine.

Nous avons eu l'occasion de voir l'ami Charles Rouzier qui nous a expliqué l'existence du procès en question, et a expliqué certaines inexactitudes qui tiennent la note ci-dessus, notamment les tendus articles parus dans les journaux Port-au-Prince qui n'ont jamais eu l'air de la législation haïtienne, comme dit le *Courrier*.

La décision de soumettre son cas à la Justice française lui a été dictée par un cédé arbitraire employé contre lui par M. Carteron, malgré les instructions formelles et précises du Quai d'Orsay. Il a qu'il était dû éternel à pousser les choses et reproduirait — si besoin était — l'affaire devant toute juridiction compétente. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet intéressant procès.

DISCOURS

Prononcé par Mr. Duclos Pion sur la tombe du général Cicéron François.

Découvrons-nous, Messieurs, dans cette fosse encore béante où nous descendre les restes inanimés de l'homme de bien que fut Cicéron François.

Oui, découvrons-nous, nous pour lui adresser dans tout le monde nécessaire le suprême adieu encore et surtout en témoignage de fond respect et de la haute vénération. La Société Port-au-Prince de nos conditions, et, en général, le Pays et er doit à sa mémoire.

En effet, doué des plus brillantes de cœur et d'esprit, que je n'ose pas, bien sûr, d'énumérer ici, à cause de toute de douleur et de regret, qu'il fût d'essayer d'esquisser en quelques les grands traits de sa belle et que figure.

Sensible à l'amitié en même temps l'accomplissement délicat des devoirs qu'elle impose ; d'une conversation seulement agréable ; d'un caractère loyal et franc ; d'une grandeur d'âme ne beauté rares, au milieu des plus des duretés et des abaissements de science qui, de nos jours, haïssent s'élever à la hauteur d'une vaine titution, Cicéron François fut l'objet de l'estime et de l'affection de ceux qui l'approchaient dans les quotidiens et qui, à un moment donné, avaient l'occasion d'entendre

pe moins fréquentes, plus remarquable comme...
 dans l'austère sen...
 militaire bien compris ;
 pour son pauvre et...
 comme citoyen ; d'un...
 pour sa famille com...
 d'un dévouement sans bornes...
 à ces titres divers il sut se ré...
 ont une nature d'élite, vrai...
 véritable, vraiment digne de l'affec...
 et pleine d'attachement d...
 et autres.

Par, non pas de cette fierté insouvenante et...
 caractérisant le parvenu, née de...
 on de quelqu'opinion trop...
 de soi-même, mais de cette...
 et sercine, fille de la modestie...
 incapable de transaction hon...
 à l'honneur et à la pro...
 aux atteintes délétères...
 morales.

Non pas là, qui sait ! le défaut de...
 c'en est un, qui a été la cause...
 de bien des déboires, de bien des...
 en face de son mérite dont il...
 la valeur, de toutes les infor...
 en, qui se sont impioyablement...
 dans ces six dernières an...
 de sa vie et qui, l'ayant réduit mil...
 ses efforts en vue d'utiliser ses forces...
 méconnues. l'ayant ré...
 aux privations de toutes sor...
 à une digne pauvreté, ont...
 par triompher de lui, de son activité...
 ferme et chevaleresque énergie, par...
 verser, par le conduire vers la tombe...
 qui peut-être que ne l'avait fixé l'ine...
 Datin.

Adieu, nous, Mesdames et Mes...
 de nous laisser aller à suivre irré...
 cet élan naturel, cette effusion...
 de notre cœur de frère.

Adions-nous d'avoir seulement l'air de...
 un instant sonder les profondeurs...
 des desseins de l'être suprême...
 il a été dit dans le langage des Dieux :
 l'Éternel est son nom, le monde est son...
 ouvrage.»

Adions-nous de chercher à lever nos re...
 et à interroger l'œil bleu du firmam...
 ; en réfléchissant plutôt sur les tour...
 que les martyrs ont, de tous temps...
 pour l'amour de l'homme de dou...
 baissons ces regards et confondons...
 à la vue de notre fragilité et de no...
 tance achetée.

Adieu donc, cher Cicéron, au nom de...
 nombreux amis en pleurs qui ont com...
 dans un noble élan de solidarité so...
 l'âme devoir envers toi de t'ac...
 jusqu'à ta dernière demeure ;
 de ta famille justement inconsola...
 de voir si tôt ravi à son amour filial...
 qui nous souhaitons le courage néces...
 pour supporter avec une chrétienne...
 toutes les douleurs par les...
 la divine Providence a voulu qu'elle...
 trouvée ici-bas, lieu de passage de la...
 humaine, triste vallée de larmes...
 mères ; au nom de la Patrie qui...
 également en toi un de ses plus fidè...
 plus dévoués serviteurs ; au nom de...
 au mot, adieu.

Adieu, dit, fort judicieusement, il...
 le méchant qui meurt, l'homme de...
 bien sommeille. »

Adieu, sous l'empire de cette douce...
 et perdue, tu as rendu ta belle...
 à l'immortalité, qu'elle dorme tran...
 son dernier sommeil, qu'elle repose...
 du Seigneur. Et s'il est vrai...
 les bonnes âmes au ciel ont quelque...
 que pour nous, tes amis, ta fa...
 qui portera encore le fardeau de la...
 pour tes concitoyens afin que ce

qui fait la force et le respect des peuples,
 une fraternelle union, désormais ininter-
 rompue, règne parmi eux ; pour la patrie
 afin qu'elle devienne grande et puissante
 sous l'égide bienfaisante de la paix, de la
 justice et de la liberté Adieu.

**Propriété Littéraire
 ou Artistique**

Photographie-Reproduction en
 contrefaçon. (Rep., No propriété
 littéraire et artistique, n. 175
 et s. 218 et s. Pand. Rep. no
 Propriétés littéraires, artistique
 et industrielle n. 222 et s. 641
 et s.).

La photographie, qui, par la pose don-
 née au modèle, par la disposition des ac-
 cessoires qui l'entourent, par l'aspect qu'elle
 présente dans son ensemble, se distingue du
 portrait ordinaire, et constitue une œu-
 vre intellectuelle, est une véritable produc-
 tion de l'esprit, protégée par les disposi-
 tions de la loi des 19-24 Juillet 1793 (1)
 (id. 19-24 Juillet 1793, art. 1er

En conséquence, à défaut de conventions
 contraires, et sous réserve du droit pour
 le photographe qui est l'auteur de cette
 photographie, ses représentants sont
 seuls en droit d'en faire des reproductions
 destinées à être mises en vente ou pu-
 bliées (2) (id.)

Il importe peu que les épreuves aient
 été remises gratuitement au modèle, ou
 qu'il les ait payées au prix ordinaire ou à
 un prix de faveur, dans l'un et l'autre
 cas le modèle ne peut en faire des re-
 productions destinées à être vendues ou
 publiées (3) (id.)

Par suite, commet le délit de contrefa-
 çon l'imprimeur qui reproduit un portrait
 photographique ayant le caractère d'une
 œuvre artistique sans se préoccuper de sa-
 voir si la personne qui lui a remis une
 épreuve de son portrait, et dont il prétend
 sous d'ailleurs l'établir, s'être borné à exé-
 cuter la commande, avait le droit de faire
 reproduire la photographie qu'elle lui re-
 mettait (4) (id.)

Code pénal, art. 347

Toute édition d'écrits, de compositions
 musicales, de dessin de lithographie, de
 peinture, ou de toute autre production
 imprimée ou gravée en entier ou en partie,
 au mépris des lois et règlements relatifs à
 la propriété des auteurs, est un contrefa-
 çon, et toute contrefaçon est un délit.

— A bon entendeur, salut !
 Ed. G. MEWS & Co
 Photographes.
 Port-au-Prince (Haiti)

Prière d'aviser l'administra-
 tion de la mairie irrégulari-
 té dans le service du « MATIN »
 afin qu'il y ait de suite remé-
 dié

Hôtel Bellevue —
 Le mieux situé, le plus con-
 fortable. — Champ-de-Mars —
 Cuisine renommée. — Vue sur la mer.

NESTOR FELIU
 L'excellent tailleur avantageuse-
 ment connu de toute la République, vi-
 ent de rouvrir son atelier Rue Féroü,
 (Rue des Miracles) N° 61 près de M^r
 Léger Cauvin,
 Sa nombreuse clientèle trouvera
 comme toujours toute satisfaction
 pour les travaux qui lui seront con-
 fiés.

Produits Hygiéniques pour la Toilette

LA CRÈME SIMON Recommandée pour
**BLANCHIR, ADOUCIR
 VELOURER**
 la peau du visage et des mains
 Refuser les Imitations

LA CRÈME SIMON adoucit l'épiderme auquel elle
 donne une souplesse et un ve-
 louté incomparable en lui com-
 muniqant son délicieux par-
 fum. Elle combat la fraîcheur du teint, car elle est souveraine
 contre le bâillement, les taches et les éruptions de la peau.

LA CRÈME SIMON sans bismuth, invisible, adhé-
 rente, impalpable, préparée
 spécialement pour les person-
 nes qui veulent avoir un teint
 irréprochable. Son velouté, son velouté ont contribué à faire d'elle,
 la Favorite de la Toilette.

LA CRÈME SIMON à base de Crème Simon,
 préparé selon les principes
 les plus scrupuleux de l'hygiène
 possède à un certain degré
 toutes les propriétés et préservatrices de la Crème Simon ; il
 est particulièrement recommandé pour la Toilette des enfants et pour les

LA CRÈME SIMON Dépôt pour Haiti
METROPOLE
JULES LAVILLE
 93 Rue de l'Etat, 93

**Voulez-vous boire
 DU
 VÉRITABLE KOLA ?**

de la **WATER INDIA AERATED and
 Mineral Waters Company** de
 Kingston (Jamaica)

DU KOLA WINE (Vermouth)
 DU IRON BREW (KOLA) (SODA)

recommandé par les Médecins de la Jamaïque.

Venez chez M. de la Roche Bonnelil où vous en trouvez par baril de
 10 douzaines ou par douzaine de bouteilles et par bouteille.
 81, Rue Firmin (Saint-Joseph) près qu'à l'Angle de la Grand'Rue.

M. de la Roche Bonnelil

Donnez-moi un bon travail
 tère et je vous le rendrai
 sière et je vous le rendrai
 varié et je vous le rendrai
 vous le rendrai et je vous le rendrai
 QUALITÉ ÉLÉGANTS
 TRAVAIL SOIGNÉ ET PROMPT

Avis important
 Je, soussigné, déclare avoir révoqué
 la procuration que j'avais donnée à Mr
 MONCEY MALARY à l'effet de gérer et
 administrer mes terres de Haïche.
 Port-au-Prince, le 14 Mai 1909
 Ed. ORIOL.

Chapellerie
 ACCOUREZ CHEZ
JAIME TESTAR
 Le chapelier remarquable, avan-
 tageusement connu, fait savoir au pu-
 blic en général et à sa nombreuse
 clientèle qu'il vient de transférer sa
FABRIQUE DE CHAPEAUX
 (L'ANCIENNE MAISON DU LOUVRE)
 DE LA PLACE GEFFRARD A LA
 GRANDRUE OU RÉPUBLICAINE
 No 119. En face de la Poste
 Le nouvel établissement est ou-
 vert sous le nom de la fleur de
 l'Amérique
 Il promet soin et promptitude
 comme toujours

Grand Rabais !

JAMESTOWN TRICENTENNIAL EXPOSITION (1907)

HAS CONFERED A

Gold Medal upon

Tannerie Continentale

DE PORT-AU-PRINCE

CHAUSSURES

CHEVREAU GLACÉ, pour hommes et dames P. 10. Enfants P. 8

VERNIS ECLIPS " " 12 " 10

COULEUR LOTUS " " 12 " 10

Pour la vente en gros 5 o/o d'escompte.

GRAND PRIX

HORS CONCOURS

Rhum Barbancourt

Médailles d'or, Mention honorable, Membre du Jury, Grand prix, Hors concours dans toutes les Expositions depuis 1881 jusqu'à 1907. (Ancien et Nouveau Continents)

Madame Veuve **BARBANCOURT**, seule dépositaire de la marque **Rhum Barbancourt** et seule propriétaire des formules qui ont fait obtenir au **Rhum Barbancourt** les médailles d'or de toutes les Expositions, a pris la suite des affaires de feu son mari, et se tient à la même halle, sise **7, Rue des Césars**, à la disposition de sa nombreuse clientèle, dont les commandes seront exécutées avec le même soin que par le passé.

Pharmacie W. Buch

Place de la Paix

Exécution prompte et soignée des ordonnances.

Analyses scientifiques et techniques.

Analyses des minerais d'or, argent, cuivre et autres métaux d'après la méthode américaine (fire assay).

Fabrication d'Eaux gazeuses, sirops et véritable **Kola Champagne** à P. 6 la douzaine.

Droguerie en gros et en détail

Propriétaire : **W. Buch**

Pharmacien diplômé allemand

Dépôt de Kola-Champagne :

Aux Gonaïves : Madame P. Laraque

à Saint-Marc : Madame E. Martelly

à Petit-Goâve : Hermann Reibold & Co

A l'Ange Gardien

98, Rue du Réservoir, 98

A VISITER :

Dernières nouveautés reçues ce mois

FORMES DE CHAPEAUX - RUBANS IMPRIMÉS SUR CHAÎNE - CEINTURES.
DIRECTOIRE - COURONNES DE MARIÉE, etc.

Articles de 1ère Communion : AUMONIERES - GANTS -

MÉDAILLES - CHAPLETS - IMAGES - CORSETS POUR FILLETES - CHAUSSETTES
ET BAS - TISSUS POUR ROBES, etc.

Spécialité de deuil : CHAPEAU de crêpe dernière mode - SAUTOIRS - BRASSARDS - COURONNES MORTUAIRES, etc

A L'ÉLÉGANCE

CORDONNERIE.

H. SEPE

41, Rue des Fronts-Forts.

CHAUSSURES EN DÉPÔT, POUR LA VENTE

Promptitude et soin aux commandes tant ici qu'en province.

Chaussures de Dame forme et travail toujours tout ce qu'il y a de plus nouveaux.

Formes américaine et française pour Messieurs ; élégantes et commodes.

Pour les enfants le plus à l'aise.

Travail solide exécuté avec des peaux de première marque.

Assurance de grand rabais.

Pâtes, Cirages et Liquides

Cordonnerie Nouvelle

G. B. PETOIA

143, GRAND'RUE, 143

PORT-AU-PRINCE

CHAUSSURES EN TOUS GENRES

EN DÉPÔT, POUR LA VENTE

EN GROS ET DÉTAIL.

Exécution prompte des commandes, tant ici qu'en Province.

Formes à hommes ; élégantes et rationnelles.

Chaussures de dames (Dernière mode de Paris) et le plus commode : chaussures pour enfants confectionnées avec des Peaux de toutes nuances d'une sélection et d'une irréprochabilité à des prix avantageux.

Cirages, pâtes et liquides

Pour chaussures de toutes nuances.

A. de Mattéis & Co

Maison fondée en 1888.

Derniers articles reçus

Parfumerie Houbigant ; Royal Houbigant ; Fougère Royal ; Parfum Idéal ; Savon, Poudre ; etc. etc.

Coffrets de parfumerie très élégants. Parfum renommé Astris ; Lotion, Tricopherous.

Lampes, Fouets et Chamois pour buggy et buss.

Argentierie de luxe, Bibelots. Moustiquaires, Brosses, Pipes, Fumecigarettes, Cravates, Maroquinerie de toutes qualités.

La Maison a toujours un grand assortiment de Bijouterie, d'Argentierie, de Diamant, à la disposition du public en général et à la portée de toutes les bourses.

Ateliers d'Horlogerie et de Bijouterie : Gravures, Confection sur commande.

Achat de vieux or et vieux argent, diamant et pierres précieuses à des prix avantageux.

ACHAT D'ÉCAILLES DE CAROT

Prix exceptionnel

Maison F. BRUNEL

195 GRAND RUE 195

Dirigée par

L. HODELIN

Ancien membre de la Société Photographique des maîtres tailleurs de P.

Vient de recevoir un grand choix de toffes diagonale, casimir alpaca, etc, etc, cheviote pour deuil, etc, etc, de particulièrement à sa clientèle une belle collection de coupes de costumes de gilets de fantaisie et de toute beauté.

Spécialité de Costumes de ces. — Coupes Française, Anglaise, Américaine de la dernière période. La maison confectionne aussi des Costumes militaires, habits militaires, dolmans, tuniques, habits civils, etc etc, de tous grades.

PHOTOGRAPHIE

JH. M. DUPLESSY

Grand atelier de luxe

120 RUE DU CENTRE

Travaux de toutes sortes et toutes grandeurs.

Reproductions-Agrandissements

Francisco DESUSE

Fabricant de chaussures

La Manufacture a toujours en son grand stock, — pour la vente en gros et en détail, — de chaussures de tous genres pour

HOMMES, FEMMES, ENFANTS

Les commandes des costumes de l'intérieur pourront être exécutées dans une semaine à peu près

23, Rue des Fronts-Forts,

PORT-AU-PRINCE (HAÏTI)

Chez App. Cipolletti

155 Rue Républicaine en face E. Robelin

Viennent d'arriver par dernière

Paté de foie gras. Saucisses Pigeon aux pois. Tapioca. Choux Asperges etc Fruits cristallisés et par flacon. Prune d'Inde rouge et blanc. Oporto. Mouth. Cognac. Champagne.

Ne mangez plus de

S'il n'est fait avec la "Pain Est."

La meilleure farine de

Celle qui donne le meilleur

Qui produit le plus de pain

Le pain le plus blanc

Le pain le plus léger.

Pour tous renseignements

dresser à :

Ernest Castor

représentant de la PILLON
BURN FLOUR MILLS Co
BILS